

AU REGARD DES REPNSES QUE VOUS AVEZ APPORTE A CE QUESTIONNAIRE, LA SIGNATURE DU PROTOCOLE EST-ELLE ENVISAGEABLE ?

oui non

Quelle est votre principale revendication ?

(Classer par ordre de priorité de 1 à 6)

- Les salaires
- La reconnaissance des qualifications
- Les conditions de travail
- L'emploi et la résorption de la précarité
- La formation
- L'amélioration et l'extension des droits à la retraite
(niveau des pensions, reconnaissance de la pénibilité, prise en compte des années d'études...)
- Autres (préciser) _____



Sur ces revendications êtes-vous prêts à vous mobiliser ?

oui non

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :


Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

prendre contact
me syndiquer



A retourner :
Fédération CGT Santé Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX



La CGT vous consulte sur la Réforme Statutaire de la Fonction Publique Hospitalière !

Depuis le 2 juin 2009, le ministère a engagé des discussions sur la réforme statutaire de la catégorie B et les conséquences de l'intégration dans la catégorie A des professions paramédicales dont les niveaux des diplômes Licence/Master/Doctorat sont ou seront reconnus par l'université.

Depuis le début de cette pseudo négociation, la fédération CGT santé et action sociale a porté des revendications ambitieuses en demandant l'ouverture de négociations pour l'ensemble des filières et des catégories (A, B et C) sur :

- ▶ la reconnaissance des qualifications,
- ▶ les déroulements de carrières,
- ▶ les salaires,
- ▶ les conditions de travail,
- ▶ l'emploi et la formation.

Le projet de protocole soumis, aujourd'hui, à la signature des organisations syndicales, fait l'impasse sur les propositions portées par notre organisation.

Plus grave, sous prétexte de reconnaissance au niveau licence des paramédicaux, ce texte anticipe la réforme des retraites dans la fonction publique hospitalière, par la remise en cause du départ anticipé à 55 ans pour les professions reconnues pénibles. C'est un véritable marché de dupes : quelques dizaines d'euros (et encore pas pour tous), un allongement des durées de carrières contre la retraite à 60 ans. Dans quelques mois, c'est la porte ouverte, à la même remise en cause, pour toutes les professions de nos secteurs qui bénéficient de cette mesure !

Fidèle à sa démarche, comme à l'occasion de chaque protocole*, avant de se prononcer, la CGT a décidé de soumettre son éventuelle signature à l'avis de ses syndicats et des salariés, mais également de vous consulter sur vos préoccupations, vos revendications.

LA CGT VOUS CONSULTE : DONNEZ VOTRE AVIS !

Profession :

Age :

Etes-vous syndiqué, oui non

à la CGT oui non

Date d'entrée dans la fonction publique :

Catégorie : A B C



➤ Souhaitez-vous l'**ouverture de négociations pour l'ensemble des filières et des catégories** (A, B et C) sur : la reconnaissance des qualifications, les déroulements de carrières, les salaires, les conditions de travail, l'emploi et la formation ?

Oui Non

➤ Trouvez-vous normal, que la **reconnaissance BAC + 3ans** en catégorie A, soit accordée aux seuls professionnels dont la formation aura été reconstruite suivant les standards européen LMD?

Oui Non

➤ Etes-vous favorable à l'**allongement des carrières** proposé dans les nouvelles grilles ?

Oui Non

➤ Le reclassement en catégorie A en contrepartie de l'**abandon des droits au départ anticipé à la retraite**, est-il acceptable ?

Oui Non

➤ la mise en place d'un droit d'option -limité dans le temps- pour l'accès à la catégorie A, vous paraît-il juste ?

Oui Non

➤ Pour une même profession, une même qualification, un même contenu professionnel, peut-il y avoir :

▶ Une différence de traitement ? Oui Non

▶ Un positionnement statutaire différent ? Oui Non

▶ Des droits à la retraite différents ? Oui Non

➤ Etes-vous d'accord avec le calendrier de mise en œuvre des nouvelles grilles statutaires ? Oui Non

Nouvel espace statutaire de la catégorie B à partir de juin 2011

Reclassement des IDE en catégorie A : 1^{ère} étape en décembre 2010, 2^{ème} étape mi 2012, dernière étape en 2015

Reclassement des IDE spécialisées dans la nouvelle grille de la catégorie A en 2012, puis 2015.

➤ La structuration des nouvelles grilles proposées vous paraît-elle propice à de réels déroulements de carrière ?

Oui Non

➤ Le niveau de revalorisation des nouvelles grilles sont-ils suffisants ?

Oui Non

▶ La grille des infirmières va de 324 à 534 points, elle ira de 327 à 566 point en catégorie B en 2011 et de 349 à 604 points en catégorie A en 2015.

▶ La grille des secrétaires médicale et des adjoints des cadres va de 297 à 514.à 514 points, elle ira en 2011 de 310 à 551.ou 566 points

▶ La grille des techniciens supérieurs hospitaliers va de 308 à 534 points, elle ira de 327 à 566 points.

➤ Trouvez-vous admissible que le ministère n'est pas ouvert de discussions sur la filière socio-éducative et s'en remette entièrement à l'arbitrage de la fonction publique territoriale ?

Oui Non

➤ Etes-vous favorable à la mise en extinction du corps des PARM actuels, et à leur reclassement dans le corps des secrétaires médicales par voie de concours ou d'examen ?

Oui Non